

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1173

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2016, a adopté le règlement n° 1173, intitulé : « **Délégation de pouvoir en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec** ».

L'objet de ce règlement vise à permettre aux fonctionnaires autorisés d'assurer la bonne marche des affaires de la Municipalité et réduire les délais d'intervention au niveau des dépenses pour ainsi améliorer la gestion des services de la Municipalité et accroître la rapidité de transaction.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 11^e jour
du mois de mars de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 11 mars 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 11^e jour du mois de mars de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier